

Énoncé de politique sur les études et la formation requises pour entrer en exercice

(Approuvé le 3 novembre 2021)

1 Introduction

Pour être en mesure d'exercer la profession de façon sécuritaire, compétente et professionnelle, les futurs éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) doivent avoir réussi des études postsecondaires de base en éducation de la petite enfance.

1.1 Objet

Le mandat de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) comprend l'élaboration, l'établissement et le maintien des normes d'admissibilité, l'approbation des programmes visant à satisfaire aux exigences d'inscription en matière d'études et de formation et l'agrément des programmes postsecondaires en éducation de la petite enfance. Dans le cadre de ce mandat, l'Ordre peut faire des recommandations aux parties prenantes telles que le gouvernement et les établissements d'études postsecondaires concernant les qualifications que les personnes doivent posséder pour exercer la profession de façon sécuritaire, compétente et professionnelle dans l'intérêt public.

L'énoncé de politique définit la valeur et l'importance des études postsecondaires comme critère d'entrée en exercice, et ce, dans le but de servir et de protéger l'intérêt public en veillant à ce que les EPEI soient adéquatement outillés pour la pratique.

1.2 Contexte

Cet énoncé s'appuie sur plusieurs autres énoncés de politique et politiques, qui décrivent les normes et les attentes de l'Ordre concernant les études postsecondaires nécessaires pour être considéré comme qualifié et pouvoir s'inscrire comme EPEI en Ontario.¹

2 Importance des études et de la formation

Les études constituent un processus d'apprentissage par lequel les personnes acquièrent des connaissances et une compréhension auprès d'autres individus, groupes ou organismes, et développent des compétences sous leur direction.

Les études et l'apprentissage comportent de nombreux aspects, parmi lesquels :

¹ Les programmes menant à un diplôme d'éducation en services à l'enfance offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAATO) doivent respecter les normes de programme établies par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU). Les normes pour le programme du MFCU déterminent les résultats d'apprentissage en formation professionnelle les étudiants du programme doivent atteindre au moment d'obtenir le diplôme. Les normes pour le programme guident également le processus d'évaluation des diplômes et de la formation de l'Ordre dans le cadre l'évaluation individuelle ainsi que l'évaluation des programmes en vue de leur approbation par l'Ordre.

- *Une raison d'être et un objectif* : Les personnes entreprennent des études pour diverses raisons, telles que la préparation à entrer dans une profession, l'avancement professionnel, l'apprentissage professionnel ou l'intérêt personnel.
- *Un calendrier* : Les personnes entreprennent des études à différentes étapes de leur vie professionnelle et personnelle.
- *Une structure et un forum* : Les personnes suivent des études dans le cadre de programmes d'enseignement postsecondaire, de cours de formation continue non crédités, d'activités d'apprentissage comme des ateliers et des conférences, des expériences en milieu de travail, etc.
- *Des modes d'apprentissage* : Les personnes apprennent dans le cadre de cours magistraux ou de séminaires avec des pairs, d'un apprentissage autonome, de formations pratiques en laboratoire, d'un apprentissage expérientiel, du mentorat en milieu d'exercice, d'échanges informels d'information entre collègues, etc.

Les études et la formation constituent un facteur clé du développement professionnel et personnel, et tous ces aspects sont bénéfiques et précieux à leur manière.

3 Études postsecondaires pour entrer en exercice

Les études postsecondaires pour entrer en exercice se distinguent des autres formes d'enseignement et d'apprentissage. Le tableau ci-joint en présente les principales différences.

À la base, « les études postsecondaires pour entrer en exercice » désignent un programme qui :

- *est officiel, défini et structuré au sein d'un établissement d'enseignement postsecondaire;*
- *est conçu dans le but de préparer les personnes à l'ensemble du champ d'exercice d'une profession;*
- *visé à ce que les personnes acquièrent et développent les connaissances, la compréhension, les compétences, les attitudes, les comportements et l'expérience directe nécessaires pour exercer de manière sécuritaire, compétence, professionnelle et conforme à l'éthique auprès de n'importe quelle population dans n'importe quel milieu et conformément à l'ensemble du champ d'exercice.*

Les caractéristiques importantes des études postsecondaires pour l'entrée en exercice sont les suivantes :

- *Le programme est structuré de manière délibérée afin de faciliter au mieux l'apprentissage de tous les aspects de la profession par les étudiants.*

- *Au cœur du programme se trouve une série de cours (cours de base) axés sur la profession.² Dans le cadre du programme, les cours de base sont conçus et séquencés en vue de :*
 - couvrir toute l'étendue du champ d'exercice de la profession;
 - s'assurer qu'au moment où les étudiants réussissent le programme, ils sont bien préparés à exercer selon les normes établies pour la profession.
- *Le contenu du programme, en particulier les cours de base, est présenté et envisagé dans le contexte de la préparation à entrer dans la profession, le métier ou le domaine d'exercice. Le contexte couvre tout le champ d'exercice, y compris :*
 - les nombreuses et différentes populations desservies par la profession, le métier ou le domaine d'exercice;
 - les différents types de milieux où la profession, le métier ou le domaine d'exercice est ou peut être exercé;
 - les nombreux praticiens, professionnels, organismes communautaires, réseaux de soutien communautaire et autres parties prenantes avec lesquels les personnes peuvent travailler et collaborer dans le cadre de leur pratique.
- *Les cours de base comprennent des cours théoriques et pratiques complémentaires.*
 - Dans les cours théoriques, les étudiants étudient, apprennent et acquièrent les connaissances théoriques nécessaires à l'exercice de la profession, du métier ou du domaine d'exercice.
 - Les étudiants étudient une variété de théories et de concepts différents en lien avec la profession, à la fois établis et émergents, et apprennent à les évaluer de manière critique et à les appliquer.
 - Dans les cours pratiques, les étudiants apprennent à appliquer des connaissances théoriques dans la pratique.
- *Le programme inculque les notions de jugement et d'éthique professionnels et favorise un sens des responsabilités personnelles dans l'exercice de la profession.*
 - Les étudiants apprennent à rendre des comptes et à assumer la responsabilité de leur pratique, notamment en faisant passer les intérêts des clients et du public avant les leurs.
 - Les étudiants acquièrent les connaissances théoriques liées au code de déontologie et aux normes d'exercice de la profession et développent des

² L'élément important et critique ici est que la base du programme se caractérise par une suite de cours axés sur la profession, le métier ou le domaine d'exercice. L'Ordre reconnaît que les programmes peuvent inclure ou exiger des cours dans d'autres matières (par ex., des cours de méthodologie de la recherche, des cours suivis pour satisfaire aux exigences en matière de formation générale) ou dans des domaines connexes.

compétences pour appuyer leur jugement professionnel et une prise de décision éthique.

- *Les participants sont considérés avant tout comme des étudiants dans un rôle d'apprenant.*
 - En d'autres termes, les participants sont considérés comme des apprenants plutôt que comme des employés, des travailleurs, des praticiens ou des professionnels, comme ce serait le cas pour d'autres types d'enseignement.
- *Les exercices et les devoirs sont intentionnellement conçus pour favoriser l'apprentissage de la profession par les étudiants.* Les exercices et devoirs sont conçus pour :
 - renforcer l'acquisition des connaissances et la compréhension;
 - aider les étudiants à développer les compétences, les attitudes, les comportements et le jugement nécessaires à l'exercice de la profession.
- *Les évaluations visent à déterminer si les étudiants sont prêts à exercer la profession.*
 - Dans chaque cours de base, les évaluations des étudiants sont conçues pour déterminer dans quelle mesure ces derniers atteignent les résultats d'apprentissage nécessaires à l'exercice de la profession.
 - Dans tous les cours, les étudiants sont tenus de répondre aux exigences requises pour réussir.
 - Tout au long du programme, les étudiants sont tenus de perfectionner leurs connaissances, leurs compétences, leurs attitudes et leurs comportements afin de couvrir le champ d'exercice complet de la profession.
- *Les processus d'apprentissage des étudiants ont pour objectif principal de les préparer à exercer la profession.*
 - En particulier pour les cours de base, les étudiants apprennent d'une équipe enseignante et d'instructeurs qui sont des membres reconnus de la profession.
 - Les étudiants apprennent également grâce à l'apprentissage entre pairs (par ex., discussions en classe, projets de groupe) facilité par les membres de l'équipe enseignante et des instructeurs afin de s'assurer que l'expérience d'apprentissage s'aligne sur les objectifs et les résultats d'apprentissage du cours et du programme.
- *Le programme est conçu, dispensé, révisé et mis à jour à l'aide de normes établies et de solides mécanismes d'assurance qualité, de sorte que le contenu reste actuel, pertinent et axé sur la préparation des personnes à entrer dans la profession, le métier ou le domaine d'exercice.*

4 Pourquoi la réussite d'études postsecondaires est une condition nécessaire pour exercer la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance en Ontario?

La préparation à exercer de façon sécuritaire, compétente, professionnelle et conforme à l'éthique de l'EPE en Ontario exige d'avoir suivi les études et la formation rigoureuses et complètes qu'offrent les programmes d'enseignement postsecondaire.

4.1 Ensemble de connaissances uniques et complexes

La pratique actuelle de l'éducation de la petite enfance est apparue et évolue depuis la révolution industrielle³. Cette pratique repose sur un ensemble distinct et en croissance rapide de connaissances fondées sur la recherche, qui intègrent les aspects théoriques et pratiques du développement de l'enfant et de l'apprentissage précoce. Ces connaissances comprennent, entre autres, le développement global de l'enfant dans de multiples domaines, les approches pédagogiques, ainsi que l'observation et la documentation de son développement et de son apprentissage. Ces connaissances sont de plus en plus reconnues dans le réseau des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et au-delà⁴, comme un soutien essentiel permettant aux enfants et aux familles de grandir, de s'épanouir et de réaliser leur plein potentiel.

En Ontario, l'exercice de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance se définit par la combinaison unique de ce que font les EPEI, comment ils le font et pourquoi. Les pratiques de l'éducation de la petite enfance ne peuvent provenir que de cet ensemble distinct et spécialisé de connaissances.

La dynamique entre le quoi, le pourquoi et le comment de la pratique des EPEI se reflète dans le champ d'exercice de la profession, qui consiste à « mettre en place et à fournir aux enfants des programmes intégrateurs d'apprentissage et de garde axés sur le jeu » (c.-à-d. le quoi et le comment) « afin de promouvoir leur bien-être et leur développement global » (c.-à-d. le pourquoi).

Le champ d'exercice des EPEI est vaste et se déroule dans des environnements et des situations dynamiques et complexes. Les EPEI doivent avoir des connaissances et une compréhension de sujets variés, ainsi que les compétences, les attitudes et les comportements nécessaires pour synthétiser, appliquer et intégrer ces connaissances et cette compréhension dans la pratique. Les EPEI doivent être préparés à exercer dans l'ensemble du champ d'exercice et dans ces contextes, et être capables de s'adapter dans des milieux d'exercice précis et dans différents types de milieux de travail.

L'exercice de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance et le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (AGJE) sont en constante évolution. Les EPEI doivent maîtriser l'ensemble des connaissances de base de la profession, comprendre son histoire, envisager sa trajectoire future et développer des compétences pour pouvoir réussir et s'adapter à l'évolution des pratiques au fil du temps.

³ Nutbrown, C., et Clough, P. (2008) *Early Childhood Education : History, philosophy & experience*.

⁴ OCDE (2006) *Starting Strong II*.

Les EPEI doivent connaître et apprécier les nombreux aspects du contexte général et comprendre comment ces contextes influencent et recourent l'exercice de la profession dans différents milieux et avec différents groupes de population. Parmi ces différents aspects, on compte les questions systémiques qui influencent l'organisation et le fonctionnement du secteur de l'EPE, les cadres de lutte contre le racisme et l'oppression sur lesquels fonder leur pratique, et les différentes visions du monde, y compris les perspectives et approches d'apprentissage autochtones.

4.2 Position de confiance et risque de préjudice

La réglementation d'une profession est une reconnaissance du fait que ses membres occupent une position de confiance unique par rapport à la population qu'ils servent. Si les personnes qui exercent la profession ne sont pas qualifiées ni tenues responsables de leur conduite, de leur pratique et de leurs compétences, il existe un risque de préjudice.

La qualité des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants repose sur un personnel qualifié. Comme le confirment les publications et les organisations nationales et internationales, il est impératif de disposer d'un personnel qualifié – c'est-à-dire d'EPEI – pour mettre en place des programmes d'EPE de qualité ayant des effets positifs durables sur la croissance et le développement des enfants.

Pour assurer la sécurité, la santé et le bien-être des enfants et des familles et promouvoir le développement global des enfants, les EPEI doivent avoir les connaissances, la compréhension et le jugement professionnel et éthique nécessaires pour reconnaître, apprécier, prévoir, traiter et atténuer les risques de préjudice qui peuvent survenir dans leur pratique et leur milieu d'exercice.

Les risques d'atteinte au développement physique, cognitif, communicatif et langagier, ainsi qu'au développement et au bien-être social et émotionnel des enfants sont réduits lorsque les EPEI ont une bonne connaissance du développement de l'enfant, du curriculum et de la pédagogie de l'apprentissage des jeunes enfants, de même que lorsqu'ils comprennent comment leurs pratiques et leur conduite peuvent influencer positivement ou négativement sur le développement des enfants.

Quel que soit leur poste ou leur milieu d'exercice, les EPEI sont des leaders. Ils doivent être préparés et savoir ce qu'est le leadership tout en développant les compétences nécessaires pour faire preuve de leadership dans la pratique. Les EPEI utilisent un ensemble unique de connaissances pour guider la programmation et l'établissement de relations avec les enfants et les familles.

L'éducation de la petite enfance est une pratique fondée sur les rapports humains. Pour occuper ces postes de confiance, les EPEI s'appuient sur leur compréhension du fait que le développement de l'enfant est souple (c'est-à-dire que le développement de l'enfant n'est pas une théorie universelle linéaire qui s'applique de la même manière pour chacun d'entre eux) et qu'il dépend du contexte social, culturel et familial de l'enfant, de ses expériences, de ses intérêts, de sa personnalité et de ses perspectives, ainsi que des espoirs et ambitions de sa famille pour lui. Les EPEI doivent être préparés à connaître, à comprendre et à apprécier les diversités nombreuses qui existent au sein, au-delà et dans toutes leurs communautés, ainsi

que les questions et expériences historiques et contemporaines susceptibles d'influencer l'identité des enfants et des familles et leur sentiment d'inclusion et d'appartenance.

4.3 Jugement professionnel et déontologie

L'éducation de la petite enfance est une profession reconnue en Ontario. Par définition, le statut de « profession » exige que les personnes assument la responsabilité personnelle d'exercer dans le cadre des principes éthiques et des normes de la profession, et que les décisions soient prises dans l'intérêt supérieur des enfants et des familles. Les EPEI doivent être préparés en acquérant les connaissances, la capacité d'appréciation et le discernement nécessaires pour exercer dans l'intérêt des enfants, des familles et du public, et ce, conformément aux normes de la profession.

Les EPEI travaillent régulièrement dans des situations ambiguës avec d'autres et sont appelés à prendre des décisions difficiles et à donner des conseils éthiques et appropriés sur des questions complexes. Le jugement professionnel et la prise de décision éthique ne sont possibles que lorsque les EPEI connaissent la théorie sous-jacente éclairant l'exercice de la profession et lorsqu'ils ont les compétences nécessaires pour appliquer ces connaissances de manière appropriée dans toute situation donnée et pour les bonnes raisons. En tant que leaders, les EPEI doivent savoir comment assumer la responsabilité de leurs décisions, de leurs actions et interactions et recourir à leur jugement professionnel pour soutenir les enfants et les familles grâce à des relations solides.

La réactivité et la capacité d'adaptation à des situations quotidiennes, imprévisibles et dynamiques reposent en grande partie sur l'aptitude à s'engager dans une pratique réflexive. Pour être préparés, les EPEI doivent avoir l'occasion d'étudier l'importance de la pratique réflexive dans l'exercice d'un jugement professionnel et de la prise de décision éthique. Ils doivent être capables de penser et de réfléchir de manière critique à leur pratique quotidienne et à l'impact de leurs choix et actions sur les enfants, les familles et leurs collègues. Les EPEI doivent également savoir en quoi leur approche de l'éducation, des soins, des relations et de l'apprentissage est influencée par les différences qui caractérisent leur propre identité ainsi que par leurs propres croyances et préjugés. C'est par la pratique réflexive que les EPEI sont mieux à même de comprendre et d'améliorer de leur pratique.

L'habileté d'une profession à s'autoréguler repose sur la responsabilité et la confiance. Les EPEI doivent comprendre et apprécier leur responsabilité, et être en mesure de démontrer cette responsabilité professionnelle envers eux-mêmes, envers la profession et, en fin de compte, envers les enfants, les familles et la population de l'Ontario. Les familles doivent avoir confiance dans les EPEI qui éduquent et s'occupent de leurs enfants. Les employeurs, les autres professionnels et praticiens réglementés doivent être convaincus que les EPEI sont préparés à la collaboration interprofessionnelle et qu'ils comprennent les rôles et les contributions de chacun à l'éducation et à la garde des enfants. Pour être prêts à assumer leur rôle de leaders dans le domaine de l'apprentissage des jeunes enfants, les EPEI doivent avoir développé les compétences collaboratives nécessaires pour travailler auprès des enfants, des familles, de leurs collègues et d'autres personnes, et pour planifier, évaluer les situations, les risques et prendre des décisions éclairées ainsi que des mesures suscitant le changement. C'est sur cette collaboration que les EPEI s'appuient pour renforcer leurs connaissances existantes et leur capacité à utiliser efficacement leur jugement professionnel.

4.4 Conclusion

En raison de ces aspects clés de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance – l'ensemble unique et complexe de connaissances, la position de confiance qu'occupent les éducateurs et le risque de préjudice pour les enfants, ainsi que l'importance du jugement professionnel et de l'éthique – la formation et la préparation à la pratique en tant qu'EPE ne peuvent être assurées que par des programmes postsecondaires répondant aux exigences d'accès à la profession. Cette formation complète et rigoureuse est essentielle pour garantir la sécurité, le bien-être et les meilleurs résultats possibles pour les enfants et les familles.

Annexe. Études postsecondaires pour entrer en exercice en comparaison aux d'autres expériences éducatives

	Description	Objectif	Rôle du participant	Évaluation	Éducatrices et éducateurs
Études postsecondaires pour entrer en exercice	<p>Programme d'études formel, défini et structuré, conçu dans le but de préparer les personnes à l'ensemble du champ d'exercice d'une profession</p> <p>Le programme exige des étudiants qu'ils suivent des cours théoriques et pratiques.</p>	<p>Acquérir et renforcer des connaissances et des compétences afin d'exercer la profession de façon sécuritaire, compétente, professionnelle et conforme à l'éthique</p>	<p>Le participant est un étudiant dans le rôle d'apprenant.</p>	<p>L'évaluation est obligatoire et vise à déterminer dans quelle mesure la personne atteint les résultats d'apprentissage nécessaires pour exercer la profession.</p> <p>L'étudiant est tenu de répondre aux exigences requises pour réussir.</p>	<p>L'enseignement est dispensé par des membres d'une équipe enseignante et des instructeurs qui sont des membres reconnus de la profession, du métier ou du domaine d'exercice.</p>
Apprentissage	<p>Personne embauchée pour un apprentissage en cours d'emploi dans une entreprise établie</p> <p>Cette personne doit réussir son apprentissage en plus de ses cours en classe. Elle doit également satisfaire à d'autres exigences pour être en mesure de demander l'autorisation d'exercer son métier de manière indépendante.</p>	<p>Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier par une pratique directe, supervisée, continue et de longue durée</p>	<p>La personne est un apprenti.</p>	<p>L'évaluation est obligatoire.</p> <p>Les connaissances, les aptitudes et le travail de l'apprenti sont évalués conformément aux compétences définies pour le métier concerné.</p>	<p>Durant l'apprentissage, l'apprenti est supervisé et mentoré par un praticien du métier dûment qualifié.</p> <p>Les cours théoriques associés sont dispensés par des membres d'une équipe enseignante et des instructeurs qui sont des membres reconnus de la profession, du métier ou du domaine d'exercice.</p>

	Description	Objectif	Rôle du participant	Évaluation	Éducatrices et éducateurs
Cours ou série de cours de formation continue non crédités	<p>La personne suit un cours ou une série de cours de formation continue postsecondaire non crédités sur un sujet particulier.</p>	<p>Apprendre sur un sujet précis (par ex., la comptabilité, l'histoire de x) ou acquérir une compétence (par ex., la communication dans des situations difficiles) à des fins de développement professionnel ou personnel</p>	<p>La personne est un professionnel, un praticien, un étudiant au niveau postsecondaire ou un membre intéressé du public dans un rôle d'apprenant.</p>	<p>Les évaluations peuvent être requises ou non.</p> <p>Les étudiants peuvent choisir d'être évalués ou non.</p> <p>Les évaluations sont élaborées par l'instructeur.</p>	<p>En général, par un professionnel ou un praticien du domaine, ou d'un domaine connexe</p>
Ateliers, conférences, dîners-conférences et autres activités d'apprentissage	<p>La personne est un participant à l'activité d'apprentissage.</p>	<p>S'informer sur les questions d'actualité, les réflexions et les débats en cours, les recherches émergentes, etc. liées à un sujet ou à un domaine de travail particulier.</p>	<p>La personne est un professionnel, un praticien, un étudiant au niveau postsecondaire ou un membre intéressé du public dans un rôle d'apprenant.</p> <p>Au-delà de l'écoute active et de la discussion avec les autres participants, l'apprentissage est passif.</p>	<p>En général, il n'y a pas d'évaluation.</p> <p>Lorsqu'il y a évaluation, elle est très informelle, axée sur un sujet précis et étroitement définie et très probablement utilisée par les présentateurs pour illustrer une affirmation ou un point.</p>	<p>Collègue, professionnel ou chercheur, etc. du domaine</p>
Emploi dans le secteur Formations offertes par l'employeur	<p>Personne embauchée par un employeur pour effectuer une tâche particulière</p> <p>La personne est tenue de participer à des séances d'orientation et à d'autres formations et de les suivre.</p>	<p>Se familiariser avec l'employeur et le lieu de travail (en particulier les politiques, les procédures et les autres exigences en matière d'apprentissage en cours d'emploi) afin de fournir des services contre rémunération.</p>	<p>La personne possède les compétences, les aptitudes et la désignation requises pour le poste; il ne s'agit ni d'un étudiant ni d'un apprenant.</p>	<p>Comme déterminé par l'employeur</p> <p>L'évaluation est effectuée en fonction de la description du poste et des politiques organisationnelles.</p>	<p>Comme déterminé par l'employeur</p>